

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le gouvernement limite la hausse du compte de taxe scolaire

Québec, le 16 juin 2023. – Dans le contexte actuel d’augmentation du coût de la vie, le gouvernement agit en limitant la hausse du compte de taxe scolaire en 2023. Le ministre des Finances, M. Eric Girard, et le ministre de l’Éducation, M. Bernard Drainville, annoncent que le taux sera diminué de 0,1024 \$ à 0,0973 \$ par tranche de 100 dollars d’évaluation, ce qui limitera l’augmentation du compte de taxe à 3 % en moyenne. Le manque à gagner sera comblé par une aide financière annuelle additionnelle de près de 180 millions de dollars aux centres de services scolaires.

Rappelons que le gouvernement verse déjà chaque année aux centres de services scolaires une subvention de l’ordre de 1,65 milliard de dollars afin de réduire le compte de taxe scolaire des Québécois et de maintenir un taux de taxe unique à travers le Québec.

Sans cette diminution, les contribuables auraient subi une augmentation moyenne de 18 % de leur compte de taxe scolaire cette année, en raison notamment de la hausse importante des coûts liée à l’inflation.

En place depuis juillet 2020, le taux de taxe unique fluctue chaque année selon le coût des besoins locaux de l’ensemble des centres de services scolaires et la variation de l’assiette des valeurs foncières. L’aide additionnelle de 180 millions de dollars annoncée aujourd’hui portera l’aide gouvernementale pour le financement des besoins locaux à près de 1,85 milliard de dollars.

Citations :

« Nous aidons les familles de nouveau cette année en limitant la hausse du compte de taxe scolaire à une moyenne de 3 %. Nous nous assurons également que les centres de services scolaires ont les ressources nécessaires pour offrir aux élèves des services de qualité. »

Eric Girard, ministre des Finances et ministre responsable des Relations avec les Québécois d’expression anglaise

« Tous les gestes que nous pouvons poser pour aider les familles québécoises à combattre l’inflation sont les bienvenus. Par cette décision, nous limitons à 3 % la hausse du compte de taxe scolaire, comme nous nous étions engagés à le faire. Cela devrait permettre aux parents de souffler un peu. »

Bernard Drainville, ministre de l’Éducation

– 30 –

Sources :

Claudia Loupret
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances et ministre responsable
des Relations avec les Québécois d’expression anglaise
Tél. : 418 670-6413

Florence Plourde
Attachée de presse du ministre de l’Éducation
Tél. : 418 670-5939
florence.plourde@education.gouv.qc.ca

Informations :

Relations avec les médias
Ministère des Finances
medias@finances.gouv.qc.ca

Responsable des relations de presse
Ministère de l'Éducation
Ministère de l'Enseignement supérieur
relationsmedias@education.gouv.qc.ca